



MOBILITES INDIVIDUELLES FRANCO-ALLEMAND
Fiche 1 – Programme Brigitte Sauzay

Rappel : seuls les chefs d'établissement ont la compétence d'autoriser ou de refuser la participation d'un élève à un échange individuel ou à un séjour et de valider la durée demandée par les familles.

Le programme Brigitte Sauzay en bref	
Public concerné	Elèves de la 4 ^{ème} à la 1 ^{ère} ayant un minimum de deux ans d'apprentissage de l'allemand
Hébergement	Dans la famille du correspondant
Durée de l'échange	3 mois (84 jours) pouvant être réduits à 2 mois (56 jours) pour les élèves de 4 ^{ème} dont au moins 6 semaines en scolarité
Dates	A définir avec les deux familles et les deux établissements.
Avant le voyage	Le chef d'établissement et l'équipe éducative s'assurent de la motivation et de l'aptitude du candidat à l'échange. Seuls les chefs d'établissement ont la compétence d'autoriser ou de refuser la participation d'un élève à un échange individuel ou à un séjour et de valider la durée demandée par les familles
Recherche du correspondant	La recherche d'un partenaire allemand est à entreprendre directement par l'élève avec l'appui de son établissement et de sa famille. Quelques pistes : <ul style="list-style-type: none">• Partenariat existant dans l'établissement ;• Comité de jumelage• Réseau personnel• Rubrique « petites annonces » de l'OFAJ - https://www.ofaj.org/petites-annonces.html
Dossier	Dossier d'échange sur le site de l'OFAJ : https://www.ofaj.org/media/austauschdossier.pdf Après avoir identifié un partenaire, l'élève complète (avec l'aide de son établissement d'origine) un dossier de candidature : NB : chacune des deux familles impliquées dans l'échange remplit chacune de son côté le dossier d'échange pour son propre enfant, le fait signer par le ou la chef.fe d'établissement et en soumet une copie à la famille d'accueil, à l'établissement d'accueil et à son établissement d'origine.
Financement	Les frais de transport et de séjour liés à l'échange sont à la charge des familles. Il leur revient également de fixer entre elles les modalités de la prise en charge des frais occasionnés par l'accueil du correspondant. En règle générale, chaque famille d'accueil prend en charge les frais supplémentaires liés à la présence de l'élève hôte (nourriture, cantine, bus, sorties, etc.). NB : les familles sont invitées à veiller à ce que les dépenses soient équilibrées de part et d'autre.

	<p>Une subvention forfaitaire aux frais de voyage peut être demandée à l'OFAJ.</p> <p>Les demandes sont à faire sur : https://sauzay.ofaj.org/login au moins 1 mois avant le début du séjour</p>
<p>Pièces que l'élève doit avoir en sa possession pendant le voyage :</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pièce d'identité valide (carte d'identité ou passeport. Attention : la prolongation de 5 ans de validité des pièces d'identité n'est pas valable pour les mineurs) • Autorisation de sortie du territoire (AST) • Copie d'un justificatif d'identité valide du parent signataire de l'AST • Carte européenne d'assurance maladie (à demander auprès de votre caisse de maladie ou sur Ameli) <p>Les parents doivent également vérifier que l'assurance responsabilité civile de l'élève est bien valable à l'étranger.</p>
<p>Pièces à fournir à l'établissement d'origine</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Une copie du dossier signé des parties • Une copie des pièces que l'élève doit avoir sur lui pendant le voyage (cf ci-dessus) <p>Un justificatif de l'assurance responsabilité civile fonctionnant à l'étranger de l'élève</p>
<p>A renvoyer à la DRAREIC</p>	<p>Copie du dossier d'échange</p>

AST : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1359>

formulaire ici : <https://www.service-public.fr/simulateur/calcul/15646-01>

Validité des pièces d'identité : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32303>

Programme Brigitte Sauzay : <https://www.ofaj.org/media/programmes/informations-programme-brigitte-sauzay.pdf>

Site OFAJ pour le programme Sauzay pour les enseignants : <https://www.ofaj.org/programmes-formationen/programme-brigitte-sauzay-enseignants.html>

Site OFAJ pour le programme Sauzay pour les élèves : <https://www.ofaj.org/programmes-formationen/programme-d-echange-brigitte-sauzay.html>

Remarque : les établissements doivent déclarer le séjour sur TOUTATICE et quand il se passe en Allemagne sur Ariane, le site du Ministère des Affaires Etrangères (avec copie à la DRAREIC).